



PA8 - Le programme et les plans des travaux d'équipement (Pl. R. 442-5-0 du code de l'urbanisme).

Nature des travaux	Date	Auteur	Vérificateur
A	Enlèvement du plan	C. MAILLET	L. BAODR
B	Enlèvement du permis d'aménager	FG	DB
C	Modification du permis d'aménager	DB	DB
B	Enlèvement du permis d'aménager	FG	DB
A	Enlèvement du plan	C. MAILLET	L. BAODR

BPH : Société des EMMES SERVICES PAS
www.geometre.net

ARGRES
372 Avenue de Saint-Omer
62610 ARGRES
Tél - 03 21 82 81 80
Fax - 03 21 82 55 61

CAIANS
15 rue du Mail de Tassigny
62100 CAIANS
Tél - 03 21 34 61 96
Fax - 03 21 34 12 95

GRAVELINES
14 rue Vanberghele
59 620 GRAVELINES
Tél - 03 28 23 15 91
Fax - 03 28 65 30 99

LEGENDE

PERIMETRE DE L'OPERATION

- STATION DE TRAITEMENT COLLECTIVE
- COLLECTEUR EU Ø200
- COLLECTEUR EU Ø150
- RESEAU VISITABLE EU
- RESEAU DE BRANCHEMENT EU
- COLLECTEUR EU Ø200 en attente de réseau communal
- RESEAU VISITABLE EU en attente de réseau communal

Plas d'entretien / poseuse en fonction de l'état de sol

- COLLECTEUR EP Ø150
- RESEAU DE VISITE EP
- RESEAU d'aval - CIBLE CONCAVE
- BOUCHE D'EGOUT
- NOUË

LEGENDE EXISTANT

RESEAUX EXISTANTS

- CANALISATION EAUX USEES EXISTANTE
- CANALISATION EAUX USEES EXISTANTE
- CANALISATION EAUX PLUVIALES EXISTANTE

Le positionnement des coffrets est donné à titre indicatif. Il devra être confirmé par le maître d'ouvrage au démarrage des travaux.
L'emprise doit s'assurer que ceux-ci ne se trouvent pas en état des lieux de parcelles.
Le tracé des canalisations existantes est porté sur ce plan à titre indicatif sans garantie de coté et de position.
Pour obtenir une localisation précise, un contact avec le service gestionnaire de l'ouvrage est nécessaire.
L'ordre de pose des fourreaux et canalisations sera déterminé en phase EXE.

